



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Division des Personnels enseignants
du 1^o degré
Gestion collective

Dossier suivi par :
Andrée BESSON

Téléphone :
03.81.65.48.50
Fax : 03.81.65.48.92

mel : ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr ou
andree.besson@ac-besancon.fr

26 Avenue de l'Observatoire
25030 BESANÇON CEDEX

Besançon, le 07 janvier 2013

La Directrice Académique
des services de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles
et instituteurs(trices)

OBJET : Demande de mise en disponibilité sans traitement pour la rentrée scolaire
2013/2014

Demande de réintégration après disponibilité pour la rentrée scolaire
2013/2014

REF : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique de l'état
Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de
certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à
l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

J'attire votre attention sur les dispositions ci-dessus référencées, relatives à la
mise en disponibilité.

Les demandes de mise en disponibilité et de réintégration après disponibilité pour la
prochaine rentrée scolaire seront adressées, en un exemplaire (notice jointe
accompagnée des pièces justificatives) à la DPE 1, par la voie hiérarchique, pour le

Jeudi 28 février 2013, délais de rigueur.

(cachet de la poste faisant foi)

Le strict respect de ce délai permettra à mes services de porter vacants au mouvement
les postes ainsi libérés.

Dans le souci du bon fonctionnement du service « enseignement », les
disponibilités ne pourront être accordées que du 1^{er} septembre au 31 août.

Sous réserve des nécessités de service, les postes des enseignants, affectés à
titre définitif et bénéficiant d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de huit
ans, peuvent être réservés deux ans sur demande écrite des intéressés.

Enfin, je vous invite à vous référer au tableau récapitulatif figurant au dos de la
notice pour établir votre demande.

La Directrice académique,

signé

Elisabeth BISOT

DISPONIBILITE

Références :

Loi n°84.16 du 11.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état (article 51)

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition , à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

Titre V (articles 42 à 49)

CAS DE DISPONIBILITE (Décret de 1985)				
	Articles	Alin.	Motifs et conditions	Durée
DISPONIBILITE	44	a	Etudes, recherches d'intérêt général	- ne peut excéder 3 années, - est renouvelable une fois pour une durée égale *
	44	b	Convenances personnelles	- ne peut excéder 3 années, - est renouvelable mais ne peut être supérieure à 10 années pour l'ensemble de la carrière*
	46		Créer, reprendre une entreprise (L. 351.24 du Code du travail)	- deux années
A				
LA	47	1°	Elever un enfant de moins de 8 ans ou donner des soins à un enfant, conjoint, partenaire (PACS) ou ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	- disponibilité accordée de droit - ne peut excéder 3 ans - peut-être renouvelée si les conditions requises sont réunies.
DEMANDE	47	2°	Suivre son conjoint ou son partenaire (PACS) lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice du fonctionnaire.	- disponibilité accordée de droit - ne peut excéder 3 ans - peut-être renouvelée si les conditions requises sont réunies.

* sous réserve des nécessités du service

ACADEMIE DE BESANCON
DSDEN DU DOUBS
26 avenue de l'observatoire
25030 BESANCON CEDEX
Division des Personnels enseignants du 1° degré

**DISPONIBILITE
AU TITRE DE L'ANNEE 2013-2014**

Affaire suivie par Andrée BESSON

**A retourner à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs
Pour le 28 FEVRIER 2013, délai de rigueur**

NOM : Nom de famille :	Prénom :
Adresse Personnelle :	Téléphone : E-mail :
Affectation actuelle :	Circonscription :

Je soussigné(e), (NOM, Prénom).....

sollicite à compter de la prochaine rentrée scolaire,
(cocher la case correspondance)

- MA REINTEGRATION SUITE A MA MISE EN DISPONIBILITE
- MA MISE EN DISPONIBILITE pour le motif suivant :
(cocher une des cases suivantes), cf. droits rappelés au verso
 - pour suivre le conjoint ou le partenaire
(joindre un certificat délivré par l'employeur du conjoint ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou du PACS)
 - pour élever un enfant de moins de 8 ans
(joindre une photocopie du livret de famille)
 - pour donner des soins à un enfant, au conjoint, au partenaire ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.
(joindre un certificat médical précisant s'il s'agit d'un handicap, d'une maladie grave ou d'un accident, ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou du PACS)
 - pour convenances personnelles
(exposer les motifs dans le cadre observations)
 - pour études ou recherche :
joindre les diplômes obtenus l'année précédente ;
adresser pour le 1er novembre 2013 une pièce justificative (inscription université, en l'absence de cette pièce et sans rappel, la disponibilité sera décomptée au titre des convenances personnelles)
 - pour créer ou reprendre une entreprise :
(joindre tout justificatif en votre possession)

Observations :

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) Intéressé,

Avis de la Directrice académique,

Date,

signature,

E. BISOT

Demande Accordée
Demande Refusée